

La formation des enseignants en Suisse romande : aujourd'hui et dans le proche avenir

Autor(en): **Boillat, Jean-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Schule**

Band (Jahr): **83 (1996)**

Heft 1: **Reform der Lehrerinnen- und Lehrerbildung in der Schweiz**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-525772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La formation des enseignants en Suisse romande: aujourd'hui et dans le proche avenir

Über die Lehrerbildung in der Westschweiz berichtet Jean-Marie Boillat. Für einmal belassen wir den Text, der uns nach Redaktionsschluss erreichte, aus Gründen der Aktualität in französischer Sprache und hoffen auf das Verständnis der Leserschaft der «schweizer schule». – In der Romandie hat die postmaturitäre Lehrerbildung für Kindergarten und Primarstufe eine lange Tradition. Voran ging Genf, das diese 1933 eingerichtet hat und heute in die Universität eingliedern will. Neuenburg und – ab den achtziger Jahren – Waadt, Jura und Tessin kamen später dazu. Die zweisprachigen Kantone Bern, Freiburg und Wallis kennen aber nach wie vor den seminaristischen Weg. Die Empfehlungen der EDK (= CDIP!) werden auch in der Romandie vermehrte Koordination und Zusammenarbeit herausfordern.

La formation des enseignants au niveau tertiaire (post-maturité): déjà presque une tradition en Suisse romande

La Conférence régionale romande de la CDIP/CH, au sens de l'article 6 du Concordat sur la coordination scolaire de 1970, regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud et Tessin. Dans la présentation ci-dessous nous ne traiterons pas de la situation tessinoise.

La formation des enseignants de l'école enfantine et de l'école primaire au niveau tertiaire, faisant suite à une formation générale acquise dans un établissement scolaire de type «école de culture générale» ou «gymnase/lycée» et sanctionnée par un titre de maturité ou de diplôme, est, dans les faits, largement acquise dans l'espace romand de la formation. On relèvera en effet que les *Etudes pédagogiques de l'enseignement primaire* à Genève auront formé, depuis 1933, les enseignants de l'école enfantine et de l'école primaire en trois années d'études après l'obtention de la maturité, dont une année en faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Une nouvelle structure universitaire se met présentement en place dans ce canton. Nous en reparlerons plus bas. A Neuchâtel la formation post-maturité est organisée à l'*Ecole normale* depuis 1948 avec un cycle de deux ans dans un premier temps et actuellement de trois ans. Le canton de Vaud en 1981 et le Jura en 1982 transforment le cursus de formation des enseignants préscolaires et primaires en un cycle de deux ans après l'obtention de la maturité. Le Tessin depuis 1986.

Dans les cantons de Berne, de Fribourg et du Valais la filière de l'*Ecole normale intégrée* reste la pièce maîtresse de la formation des enseignants; dans les deux premiers nommés, les titulaires d'un certificat de maturité

peuvent rejoindre le cycle de formation dans sa phase terminale professionnelle.

Ainsi donc, en matière de formation des maîtres de l'école enfantine et de l'école primaire, la Suisse romande s'inscrit sur deux axes, l'arc jurassien de Genève à Delémont en passant par Lausanne et Neuchâtel et l'axe des cantons bilingues du Valais à Berne par Fribourg.

Sensiblement les mêmes ensembles se retrouvent dans les approches de la formation des maîtres de l'enseignement secondaire. Le premier groupe de cantons, sauf le Jura, ne connaît, pour l'essentiel et sous réserve de la formation de certains spécialistes, qu'une seule voie pour la formation des maîtres de l'enseignement secondaire, identique pour le premier et le second cycle: obtention d'un titre universitaire, en règle général une licence, et un parcours de formation psychopédagogique d'une année (NE; VD) ou de deux ans (GE) dans une institution de statut cantonal. Le Valais avec Fribourg et le Jura avec Berne engagent des maîtres secondaires spécifiquement formés pour l'enseignement dans le premier cycle à côté des maîtres de gymnases au bénéfice d'une formation universitaire complète dans une ou deux *disciplines d'enseignement*.

Les travaux de réforme en cours

Tous les cantons de la région ont engagé des travaux de réforme de leurs institutions de formation des maîtres. Ceux-ci sont souvent induits par des nécessités internes. Les publications de la CDIP/CH, les Thèses sur les Hautes Ecoles pédagogiques au premier chef, jouent cependant le rôle de révélateur et de stimulant. La réflexion genevoise qui débouche maintenant sur l'insertion universitaire complète de la formation des maîtres de l'école primaire est toutefois antérieure.

Ainsi le contraste du paysage signalé plus haut entre les cantons de Berne, Valais et Fribourg et le reste de la Suisse romande s'estompe rapidement. La loi bernoise de 1994 institue la haute école pédagogique comme lieu de formation des maîtres et organise la collaboration avec l'université. Le législatif valaisan vient également d'introduire la notion de formation post-maturité dans sa structure de formation des maîtres, d'assurer les bases légales à la transformation des institutions en hautes écoles pédagogiques et d'ouvrir la perspective d'une coopération intercantonale en la matière. Les projets fribourgeois, bien avancés, vont dans le même sens, ambitionnant même de donner à une future HEP cantonale un mandat important de promotion de la compréhension interlinguistique et interculturelle.

Les chantiers de la transformation des institutions de formation des maîtres en Hautes écoles pédagogiques sont ouverts et actifs à l'intérieur de chacun des cantons de la région.

Les caractéristiques actuellement évidentes dans les projets en cours de réalisation ou d'étude sont les suivantes:

- Les décisions arrêtées à *Genève*. De l'extérieur on peut être tenté de la qualifier d'atypique, les intéressés diraient plutôt, à bon droit je crois, qu'elle constitue un prototype. Se fondant sur l'expérience de plus d'un demi-siècle de fonctionnement d'une HEP avant la lettre, formation post-maturité de trois ans partiellement universitaire, la canton de Genève fait un pas de plus en confiant la formation des enseignants de l'école enfantine et primaire à la responsabilité de l'université. La faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, à l'instar de la faculté de médecine, devient école professionnelle. En quatre ans elle délivre une licence d'enseignement construite à partir d'un maillage serré articulant la théorie et la pratique et s'appuyant sur un partenariat solide avec les écoles primaires.
- Le grand canton de *Vaud* équipé d'une panoplie complète d'institutions de formation initiale et continue des enseignants, de recherche et de documentation pédagogiques et d'une université prépare les bases d'une Haute école pédagogique polyvalente, intégrant dans un réseau organisé l'ensemble des structures cantonales de formation des enseignants de tous les degrés et de toutes les spécialités.
- Les projets des cantons du *Valais* et de *Fribourg* assurent l'ancrage des intérêts cantonaux dans l'entreprise générale de création des HEP. Ils réservent l'examen des collaborations avec d'autres cantons, soupèsent les spécificités de leur situation linguistique charnière.
- Le canton du *Jura* a mis en place dès 1982 une institution de formation professionnelle initiale (pédagogique et psychologique) et continue des enseignants dont il a besoin et qui intègre des éléments de recherche ainsi que la documentation et les moyens audiovisuels. Cet Institut pédagogique constitue en quelque sorte un modèle-réduit de HEP; il répond à l'ensemble des critères des Recommandations, sauf sa dimension. Les travaux en cours semblent se déployer à la fois sur l'axe d'une extension éventuelle des mandats de formation de l'institution dans le champ des professions des domaines de la santé et du social ainsi que sur celui d'une collaboration renforcée avec le Jura bernois et Neuchâtel.
- *Berne*, dont la nouvelle loi sur la formation des maîtres prévoit explicitement la mise en place de solutions spécifiques à l'usage de la minorité francophone, s'apprête à organiser une HEP de langue française à Bienne, s'appuyant sur les collaborations et ressources des universités de Berne et de Neuchâtel.
- Du côté de *Neuchâtel* on se prépare à l'application des Recommandations sur le plan interne certes, mais avec une manifeste volonté de dégager des solutions communes ou concertées avec les régions voisines du Jura et du Jura bernois autour du pôle constitué par l'Université du lieu. Des accords se concluent dans ce sens aux fins de la formation des enseignants secondaires, de la coopération en matière de recherche pédagogique.

Des éléments de la collaboration intercantonale

Le lecteur aura déjà bien perçu que la Suisse romande ne s'engage pas sur la voie d'une solution unique dans la mutation des institutions actuelles de formation des maîtres en Hautes écoles pédagogiques. Aucune structure de planification d'ensemble n'a été constituée. Toutefois il serait excessif et faux de conclure que les autorités cantonales de la région auraient opté

pour la solution du cloisonnement ou des pistes dispersées. Des lieux d'échange assurent la circulation de l'information et garantissent une certaine concertation, entre les administrations des départements, entre les directeurs et directrices des institutions de formation ou au sein des organisations professionnelles d'enseignants.

Un cercle régional restreint constitué des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (BEJUNE) émerge dans le contexte qui nous occupe. Les nécessités de dégager des solutions d'avenir crédibles, rationnelles et économiques contribuent grandement à des rapprochements et des coopérations susceptibles d'assurer à chacun des partenaires le maximum d'avantages et le minimum d'inconvénients.

A l'échelle de toute la région romande, les collaborations et partages de tâches et de rôles restent encore à dégager plus concrètement. Formations des enseignants de matières spéciales, des directeurs et directrices d'établissements scolaires, des cadres de l'animation pédagogique, de la gestion et de l'administration scolaire ne trouveront de réponses satisfaisantes qu'au niveau de la région; chacun en est convaincu, la planification des réalisations est inscrite au calendrier des priorités émergentes de la coordination scolaire. Les outils de la mise en œuvre suivront, à n'en pas douter.

Les questions posées par le dispositif des Recommandations

Les Recommandations de la CDIP/CH du 26 octobre 1995 relatives à la formation des enseignants et aux hautes écoles pédagogiques n'induisent en Suisse romande que des transformations s'inscrivant dans la trajectoire de l'évolution «naturelle» des institutions de formation en place; elles ne suscitent pas une révolution dans l'appréhension générale des choses. Cela ne signifie toutefois pas que certaines questions se posent et que des problèmes restent à résoudre. J'en mentionne quelques-uns.

- *Modalités d'accès. Signification du principe de la non-limitation d'accès.* Comment surmonter la contradiction entre l'exigence du libre accès à l'institution de formation et le nombre de places de stage nécessairement limité dans le contexte d'une formation professionnelle s'appuyant fortement sur l'approche clinique et la relation forte théorie-pratique?
- *Mandats de recherche des HEP.* Quelles lignes de partage ou principes de collaboration en matière de recherche entre les HEP, les services cantonaux et intercantonaux ainsi que les universités dans un contexte de limitation des ressources (humaines et financières)?
- *Dimension des HEP, gestion en réseaux.* Quelle est la signification opérationnelle de l'exigence des 300 places d'études et concrétisation d'une structure de direction acceptable dans un réseau d'institutions décentralisées?

En forme de conclusion...

La mise en place de Hautes écoles pédagogiques en Suisse romande est en route. L'entreprise est engagée avec la volonté d'améliorer les formations, d'assurer aux enseignants les qualifications et le statut de professionnels reconnus, aussi bien d'un canton à l'autre que sur un plan international.